

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 la ligne
Reclames..... 1 fr. 50
Annonces anglaises..... 0 fr. 50
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 5 fr. 10 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital

BOURSE DE PARIS

Du 16 novembre 1881

50 fr. 90	Crédit mobilier.....	795
80 47	Crédit Lyonnais.....	8 5
85 47	Mobilier espagnol.....	
116 75	Union générale.....	2225
89 15	Foncière lyonnaise.....	
68 7	Autrichiens.....	687
303	Lombards.....	303
558	Nord-Espagne.....	558
473 9	Surragosse.....	473 9
3400	Transatlantique.....	3400
1725	Suez.....	1725
10011/16	Consolidés à Londres 10011/16	
1350	Panama.....	1350

Les Nouveaux Ministères

Le Ministère du Commerce et des Colonies

Ce ministère comprendra la direction du commerce extérieur et la direction du commerce intérieur, considérablement diminuée, puis-elle perd l'enseignement technique, le service sanitaire, etc.

Le service des colonies formera une direction générale, laquelle sera, dit-on, plus spécialement placée sous les ordres du sous-secrétaire d'Etat, M. Félix Faure, député du Havre. La nomination de M. Faure est considérée comme un indice de la levée très prochaine du seret qui interdit l'entrée en France des saisons américaines.

L'annexion du service des colonies au ministère du commerce doit avoir pour résultat de donner à l'administration des colonies le caractère commercial qui lui a fait défaut jusqu'à présent, et dont l'absence n'a pas été sans nuire énormément au développement économique de nos possessions maritimes.

Le Ministère de l'Agriculture

La ministre de l'agriculture, qui se trouve constituer un département distinct, comprendra, indépendamment de la direction actuelle de l'agriculture, les services des forêts et des marais.

Il prend au ministère des travaux publics une partie importante de ses attributions, connue sous le nom de service hydraulique, et comprenant le service des études et subventions pour travaux d'irrigation, de dessèchement et de curage, ainsi que tous les travaux relatifs à l'amélioration des eaux. Ainsi se trouve reconstituée l'ancienne administration des eaux et forêts, qui n'existait plus depuis la Restauration.

Enfin, le ministère de l'agriculture se trouve investi d'attributions qui avaient appartenu jusqu'à ce jour à la direction du commerce intérieur de l'ancien ministère de l'agriculture et du commerce, savoir : les établissements et les services sanitaires, les eaux minérales et la statistique générale de France.

Le Ministère des Arts

Le nouveau ministère dont la direction est confiée à M. Antonin Proust comprendra, outre les services soumis précédemment au sous-secrétariat des beaux-arts, la direction des bâtiments civils retirée au ministère des travaux publics et la construction des édifices diocésains et cathédrales retirée au ministère des cultes.

En outre, le service de la surveillance et de l'inspection de l'enseignement du dessin passera du département de l'instruction publique au nouveau ministère, ainsi que la direction de l'enseignement technique (Conservatoire et école d'arts et métiers), qui était jusqu'à ce jour dans les attributions du ministère de l'agriculture et du commerce.

L'idée première de la constitution d'un Ministère des Arts remonte aux travaux de la commission des services administratifs nommée par l'Assemblée nationale de Versailles.

La création des ministères nouveaux de l'agriculture et des beaux-arts n'est pas le fait le plus saillant à relever dans la formation du cabinet du 14 novembre. Le rattachement de la direction des cultes au ministère de l'instruction publique dont M. Paul Bert est le titulaire est, en effet, un événement politique dont la signification n'échappera à personne.

TÉLÉGRAMMES

DE NUIT

SPECIAL DE « REPUBLICAIN DE RHONE »

Paris, 16 novembre.

LES CHEFS DE CABINET

M. Gambetta, président du conseil, choisira M. Reinach pour son chef de cabinet.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, M. Foubert ; M. Devès, ministre de l'agriculture, M. Gabaret ; M. Rouvier, ministre du commerce, M. Joigneaux fils ; M. Allain-Targé, ministre des finances, M. Hue, son secrétaire particulier ; M. Paul Bert, ministre de l'instruction publique, M. Chalamet ; M. Gougeard, ministre de la marine, M. Besnard, capitaine de vaisseau ; M. Antonin Proust, ministre des beaux-arts, M. Cant, son secrétaire particulier ; M. Reynal, ministre des travaux publics, M. Lévy.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 16 novembre.

LES CRÉDITS POUR LA GUERRE

Le ministre Ferry, avant de se retirer, a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à ouvrir des crédits supplémentaires pour les

frais de l'expédition de Tunisie et de celle du Sud oranais.

Les crédits demandés s'élèvent à 28,927,659 fr. Sur cette somme, il y a 25,107,659 fr. pour la Tunisie et 3,820,000 pour le Sud oranais. Dans la somme correspondant à la Tunisie, il y a une portion, soit 578,955 fr., qui représente des avances faites au bey de Tunis.

Ces avances avaient un triple but : 100,000 fr. étaient destinés à former un corps de gendarmerie indigène ; 178,954 fr. ont été employés à dédommager les Algériens, qui ont souffert des déprédations des tribus tunisiennes ; enfin 380,000 fr. ont été destinés à l'entretien des troupes tunisiennes, qui concourent à la répression de l'insurrection avec l'armée française.

Si l'on additionne les crédits demandés avec ceux déjà votés par l'ancienne Chambre, on trouve que l'expédition tunisienne aura coûté 44,489,981 fr. Cette somme, d'après le projet de loi, représente toutes les dépenses faites ou à faire jusqu'au 31 décembre prochain.

Ajoutons enfin que, sur les sommes demandées pour la Tunisie, déduction faite des avances de fonds consenties au bey, il y a 21,608,705 fr. pour le ministère de la guerre et 2,920,000 fr. pour le ministère de la marine.

LA RÉFORME DE LA MAGISTRATURE

La déclaration lue par M. Gambetta mentionne au nombre des réformes dont le gouvernement prendra l'initiative « la réorganisation de nos institutions judiciaires. »

On sait que M. Cazot a arrêté les bases d'un projet de loi répondant aux vœux du président du conseil, et que ce fait est une des raisons qui ont déterminé M. Gambetta à conserver la garde des sceaux de l'ancien cabinet dans le nouveau ministère.

Ce projet, quoique non encore rédigé, est assez avancé pour qu'on puisse en faire connaître l'économie générale. Voici quelques détails à ce sujet :

D'abord, la compétence actuelle des juges de paix serait élevée au point de vue civil ; et elle s'étendrait, en outre, aux matières correctionnelles et commerciales. La situation de ces magistrats serait accrue, et les conditions de recrutement seraient fixées de manière à fournir un personnel expérimenté.

Les tribunaux de première instance seraient supprimés ; mais au siège de chaque arrondissement il y aurait un juge unique, chargé de juger en première instance.

En outre, ce juge unique, assisté de deux juges de paix de l'arrondissement, statuerait en appel sur les décisions rendues par les juges de paix.

Les décisions des juges uniques en première instance pourraient être déférées aux cours d'appel qui seraient maintenues, mais avec un personnel très réduit.

Impatient, Norbert tourna le dos au baron qui ne s'en offensait pas, habitué qu'il était à ces procédés. Même le gros homme riait dans ses favoris, de la malice qu'il avait eu de ne pas répondre.

C'était une leçon pour Norbert ; il résolut de s'en remettre au hasard, et le hasard ne lui fit pas défaut. Le hasard est toujours exact lorsqu'on s'engage dans une entreprise fustige, et qu'il pourrait la faire manquer.

Le lendemain même, aux Champs-Élysées, Norbert rencontra Mme de Mussidan, et il la retrouva pareillement les jours qui suivirent.

A chaque rencontre, ils avaient échangé quelques mots, et au commencement de la semaine suivante, après bien des hésitations, Diane finissait par promettre à Norbert que le lendemain, à trois heures, elle ferait arrêter sa calèche près du bois, qu'elle descendrait comme pour marcher un peu, et qu'elle lui accorderait une entrevue.

Mme de Mussidan avait dit : A trois heures... Bien avant deux heures, Norbert était au rendez-vous, bouillant d'impatience, torturé par l'incertitude.

Il se demandait : Est-ce bien moi qui attends ici, comme autrefois au sentier de Bivron ?

Que d'événements, cependant, que de changements survenus !

Ce n'était pas Diane qui allait venir. Ce serait la comtesse de Mussidan, la femme d'un autre.

Lui-même, il était marié.

Ce n'était pas le caprice d'un père qui les séparait à cette heure, c'était le devoir, la loi, la société.

Pourquoi se disait-il dans sa folle exaltation, Diane et lui ne s'affranchiraient-ils pas de vains préjugés ? Pourquoi ne quitteraient-ils pas, elle son mari, lui sa femme ?

L'heure passait cependant.

Depuis une heure, Norbert avait consulté sa mon-

Avec cette organisation, on pourrait réduire d'une manière notable le nombre des magistrats et, par contre, élever sensiblement le traitement de ceux qui feraient partie de la nouvelle organisation.

Ajoutons, enfin, que dans les idées du cabinet actuel, l'immovibilité devra être maintenue, une fois la réorganisation achevée.

Ce projet, selon toutes probabilités, ne sera déposé sur le bureau de la Chambre qu'à la rentrée du 10 janvier prochain.

L'ancien projet sur la magistrature, dont le Sénat est actuellement saisi, sera retiré par décret présidentiel.

L'INTERPELLATION LOCKROY

M. Lockroy a prévenu M. Gambetta qu'il lui adresserait une interpellation sur la politique générale.

Le gouvernement, de son côté, paraît la désirer ; en effet, plusieurs des nouveaux ministres expliquaient le vague de la déclaration lue aux Chambres par l'impossibilité de faire d'un document de ce genre un document précis, parce que les dimensions en deviendraient exagérées, eu égard au nombre des questions à traiter. Mais ils ajoutaient que le ministère répondrait à toute interpellation par des explications détaillées qui complèteraient son programme.

PROPOSITION JULES ROCHE

M. Jules Roche a soumis hier, à la réunion de l'extrême gauche, une intéressante proposition en 20 articles qui réglemente la situation des cultes. Ce projet supposant le Concordat aboli supprime le budget des cultes. Il attribue à la nation les biens des congrégations et ceux du clergé.

Sur les biens des congrégations on prélèvera une somme destinée à servir à tous les membres français de ces associations une rente viagère de 1,200 francs.

Le surplus serait employé, d'une part, à constituer la dotation d'une caisse de l'instruction publique, et, d'autre part, à dégrever l'impôt foncier pour les propriétés non bâties ne dépassant pas une valeur déterminée.

La réunion a décidé de faire imprimer ce projet pour le discuter plus facilement dans ses prochaines réunions.

LA PROPOSITION BOYSSET

M. Boysset, qui avait pris dans l'ancienne Chambre l'initiative d'une proposition tendant à abroger le Concordat, vient de reprendre cette proposition pour la soumettre à la nouvelle Chambre.

Cette proposition est revêtue de 75 signatures, dont 20 à 35 émanent de l'extrême gauche ; parmi les autres, on signale celle de MM. Lepère, Bovier-Lapierre, et de beaucoup d'autres membres de la même nuance, c'est-à-dire de l'union républicaine, qui est actuellement représentée au ministère.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES

117

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET DES CHAMPDOCE

Mme de Mussidan l'interrompit. Elle avait dérangé une de ses mains des fourrures, elle la lui tendit, en disant d'un ton moitié tendre, moitié railleur :

— J'espère que nous sommes toujours amis... mes amis. Allons, au revoir...
Le cocher, comme si le mot : « Au revoir, » eût été un signal, toucha, et la calèche partit au grand trot de ses beaux carrossiers.

Norbert n'avait pas pris la main que lui tendait la femme il était bien trop abasourdi. Mais il ne lui fallut pas dix secondes pour se remettre. Relevé brusquement son cheval, il le fit voler sur place, et, lui enfonçant les éperons dans le ventre, il le lança vers l'Arc-de-Triomphe.

— Ah ! s'écriait-il, avec l'accent de la rage la plus vive, je l'aime encore ! Je ne puis aimer qu'elle ! Je n'ai jamais aimé, je n'aimerai jamais qu'elle !...
Ainsi songeait Norbert, tout en poussant, contre sa silhouette, son cheval au milieu des voitures, puis sifflonnant l'avenue, cherchant des yeux la calèche de Mme de Mussidan. Il fallait qu'elle eût quitté les Champs-Élysées par une allée latérale, car il ne l'apercevait pas.

— Mais je retrouverai Diane, murmurait-il, je la chercherai, je la reverrai, je le veux : elle ne m'a pas oublié, sa voix me la dit...

A ce moment, une pensée de salut traversa son esprit.

— Une femme comme elle, se dit-il, ne peut pardonner franchement certaines offenses. Quand elle paraît revenir, on a tout à craindre.

Malheureusement, il ne s'arrêta pas à cette réflexion. Il avait tout oublié, et les pires infortunes ne lui avaient rien appris.

Et le soir même, il courait à son cercle, pensant qu'il y trouverait infailliblement quelqu'un qui lui apprendrait la demeure de Mme de Mussidan.

Personne encore n'était arrivé au cercle ; personne, sauf le baron Dascard. C'était un gros homme curieux et bavard, sachant tout, se mêlant de tout, qui ne manquait pas d'esprit capable de faire battre des montagnes, personnage problématique comme sa baronnie, fort riche d'ailleurs, et qu'on avait surnommé « La Gazette. »

C'est au baron que Norbert s'adressa, et dès les premiers mots il éclata de rire.

— Encore un... fit-il. Comment, vous aussi, mon cher duc, vous voici amoureux de la divine comtesse.

Norbert devint cramoisi. Il n'avait pu encore se déshabiller de rougir.

— Oh ! il n'y a pas de honte à cela, dit gravement le gros homme. Vous ne seriez pas le premier à qui Mme de Mussidan mettrait la cervelle à l'envers. Vous seriez, à ma connaissance, le... le combien seriez-vous ? Mettons le cinquième.

— Le cinquième !...

— Juste !... faut-il vous énumérer les victimes ? D'abord, Mussidan, il a épousé, lui. Puis, le plus jeune des Saimmeuse, puis Clairin, puis Georges de Croisenois... Vous le voyez, elle mène son char à quatre, vous, on vous mettra en arbalète...

tre soixante fois au moins.

— Si elle allait ne pas venir !...

Comme il disait cela, il vit une voiture s'arrêter et une femme en descendre.

C'était elle.

Rapidement elle gagna les arbres, et franchit un espace vide sans s'inquiéter des ronces, pour arriver plus vite à la petite allée.

Norbert s'inclinait, mais elle sans mot dire, lui prit le bras et l'entraîna plus avant dans le bois.

Il avait beaucoup plu les jours précédents, et l'allée où avait attendu Norbert était fort boueuse. Mais cela n'arrêtait pas Mme de Mussidan.

Marchons ! disait-elle d'une voix brève, marchons, on peut nous apercevoir de la route... J'ai pris toutes mes précautions, ma voiture et mes gens m'attendent à une des portes de Saint-Philippe-du-Roule, mais je puis avoir été épiée, suivie... Marchons !...

— Vous n'aviez pas ces frayeurs autrefois !...

— J'étais ma maîtresse, alors. Ma réputation était toute ma fortune, mais elle m'appartenait, j'avais le droit de la risquer, en la perdant, je ne faisais tort qu'à moi seule... En me mariant, j'ai reçu en dépôt l'honneur de l'homme qui me donnait son nom... Je saurai le garder intact.

— Dites que vous ne m'aimez plus.

Elle s'arrêta brusquement, écarasa Norbert d'un de ces regards dont elle avait le secret, et lentement répondit :

— Vous avez perdu la mémoire, monsieur le duc ; moi je me rappelle une lettre...

D'un geste suppliant, Norbert l'interrompit.

— Grâce !... balbutia-t-il, ayez pitié !... Vous me plaindriez si vous connaissiez l'horreur du châtiment !... J'étais devenu fou, aveugle, stupide... Jamais je ne vous ai aimée comme à cette heure...

(A continuer)

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 16 novembre.

La France trouve que le programme de M. Gambetta vague sur des points nombreux est affirmatif sur le Concordat et la révision.

Il a fait, dit-elle, pacte avec le pouvoir pour quatre ans.

Le Paris affirme que malgré tout le cabinet est prêt aux réformes, qu'il est soucieux de l'ordre et désire la paix.

Son chef a pour lui toute la France.

Le Télégraphe déclare que le congrès devra discuter la révision non en vue de la suppression mais pour la modification du Sénat.

Le Temps approuve le programme de M. Gambetta.

Il dit que celui-ci accomplira sa tâche avec le concours de la majorité.

La Marseillaise trouve que l'opinion est trop sévère pour M. Gambetta dont la déclaration a le mérite d'être courte et sobre.

Elle ajoute qu'il faut permettre à M. Gambetta d'essayer l'application de son programme.

LES JOURNAUX ÉTRANGERS

ET LE NOUVEAU MINISTÈRE

Après les appréciations de la presse parisienne sur le nouveau ministère, il convient de faire connaître l'accueil que font les principaux journaux de l'étranger à l'évolution gouvernementale de la France.

Aux yeux du Times, la formation d'un cabinet Gambetta marque une crise dans l'histoire de la France républicaine, et sera peut-être époque dans les affaires européennes.

Le Times, tout en regrettant l'absence de M. de Freycinet, dans le nouveau ministère, reconnaît dans M. Gambetta une si grande expérience des hommes que ses concitoyens ont raison de se fier à lui pour faire un bon choix, et la France d'ailleurs n'a pas, dans ces derniers temps, produit un assez grand nombre d'administrateurs de première force, pour être surprise de voir M. Gambetta choisir quelques hommes nouveaux n'ayant pas encore fait leurs preuves.

Abordant la question du gouvernement personnel de M. Gambetta, le Times ajoute : M. Gambetta a donné tant de preuves de modération, de désintéressement, d'attachement à la République et à la liberté, il est arrivé au pouvoir par des moyens si constitutionnels qu'on peut compter sur sa loyale résolution de l'exercer de la même façon. Toute son histoire et les plus belles traditions de sa carrière sont une sûre garantie qu'il ne se laissera pas tenter par cette ambition égoïste qui a été si souvent fatale à la France.

Le Standard estime qu'il ne faudra juger le gouvernement de M. Gambetta que d'après ses actes et son efficacité administrative. M. Gambetta a fait, du reste, tout ce que les circonstances lui ont permis de faire.

D'après le Daily News ce n'est nullement un malheur pour M. Gambetta, ni un événement de mauvais augure pour la République que cet homme d'Etat se soit vu forcé de prendre la responsabilité pleine et entière du gouvernement. La France désire que la politique du célèbre orateur soit mise en pratique. Il a choisi un ministère qui dépend absolument de lui et lui est parfaitement dévoué. Il y a toute raison pour que les Anglais soient satisfaits de voir le portefeuille des affaires étrangères entre les mains de M. Gambetta.

L'Angleterre est jalouse de voir se continuer les relations amicales qui existent depuis si longtemps entre les deux pays ; les liens qui unissent les deux nations se resserreront sans doute encore davantage sous l'administration nouvelle.

L'Indépendance belge dit que, malgré les difficultés suscitées à la dernière heure par MM. Say et Freycinet, la crise a été de courte durée et qu'elle s'est terminée de façon à donner satisfaction entière à l'opinion républicaine. Du moment, ajoute l'Indépendance belge, où M. Gambetta renonçait à prendre la présidence du conseil sans portefeuille, il devait à bon droit se réserver le département des affaires étrangères, comme étant le plus important dans la situation actuelle de la France.

L'entrée dans le cabinet de l'ancien président de la gauche atteste que les deux groupes de la gauche et de l'union républicaine sont tout prêts à s'entendre pour assurer la cohésion et la force de la majorité.

Un organe progressiste de Berlin, le Tageblatt, trouve qu'aucun homme d'Etat transcendant ne siège dans ce cabinet à côté de M. Gambetta qui y trône dans toute sa grandeur solitaire, au milieu des hommes qui lui sont dévoués. Ses collègues, ajoute ce journal, sont de bons spécialistes et même, comme MM. Paul Bert et Allain-Targé, des spécialistes éminents ; quoique comme hommes politiques ils soient bien au-dessous de M. Gambetta.

Les autres journaux de Berlin ne se prononcent pas encore au sujet du nouveau cabinet.

A Vienne, les journaux ne publient pas encore d'articles de fond sur le nouveau cabinet, quelques-uns contiennent cependant une première appréciation. La Nouvelle Presse dit que puisque M. Gambetta a voulu former un cabinet homogène, il a assez bien réussi dans sa tâche, car, à l'exception de MM. Cochery et Devès, les nouveaux ministres appartiennent tous à l'union républicaine. Le nouveau cabinet, ajoute la Nouvelle Presse, est caractérisé par ce fait que M. Gambetta, entre la présidence du conseil, prend aussi le portefeuille des affaires étrangères. M. Gambetta semblerait indiquer par là qu'il compte faire de la politique étrangère son principal terrain d'action.

La Gazette allemande exprime à peu près les mêmes idées.

Le Diritto et le Popolo romano expriment la confiance dans la succès de M. Gambetta, dont l'avènement est la promesse de relations plus cordiales avec l'Italie.

EN AFRIQUE

DANS LE SUD ORANAIS

Tlemcen, 15 novembre. — Les opérations militaires qui viennent d'avoir lieu contre les Ahmour dans le Djebel-Ben-Smir, aux envi-

rons de Moghar, et quise continuent contre les restes de cette tribu retranchés dans les défilés des massifs montagneux, paraissent n'être que le prélude d'un plan d'ensemble arrêté par le commandement pour la répression rigoureuse et définitive de l'insurrection.

La colonne de Laghouat va vers El-Goléh pour revenir par l'Ouest ; celle de Chellala descend sur Tabjerouna et Bresina. Les colonnes Colonieu et Louis, après le châtiement exemplaire des Ahmour, se réformeront séparément et reprendront le mouvement vers l'oasis des Ouled-Sidi-Cheik.

Les bruits sont toujours contradictoires sur la position des marabouts, mais leurs mouvements ne peuvent pas modifier la marche de nos colonnes, toutes les précautions étant prises contre un retour offensif et tous les passages entre nos colonnes étant gardés et surveillés par les cavaliers des goums appuyés par les troupes françaises.

Le temps d'arrêt du général Delebecque dans le Djebel-Ben-Smir n'est que momentané, et les derniers combats ne sont que de légers incidents non prévus au plan d'ensemble, mais ne changeant rien à l'objectif primitif.

NOUVELLES DE TUNISIE

La colonne Philibert

Tunis, 16 novembre. — Trois bataillons des 78^e, 3^e et 20^e de ligne ont quitté Tebessouk pour se diriger dans le sud de la Tunisie.

Ils vont compléter la colonne Philibert qui va pousser une pointe au sud de Kairouan.

Les convalescents

Tunis, 16 novembre. — Des convalescents, au nombre de 300, ont été embarqués aujourd'hui au port de la Goulette, sur un transport de guerre.

Ils seront débarqués à Toulon.

Un déraillement

Tunis, le 16 novembre. — Le bruit court à Tunis qu'un train ramenant des malades de Oued-Laya à Sousse aurait déraillé ; on compterait plusieurs morts et blessés. Des secours ont été envoyés de Sousse.

Informations

Paris, 16 novembre.

Actes officiels

Le Journal officiel annonce que le général de Miribel est nommé chef d'état-major du ministre de la guerre.

Les électeurs de Digoin sont convoqués pour le 4 décembre, à l'effet d'élire un conseiller général. A la même date, les électeurs de Brenod (Ain) sont convoqués à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement.

Le prochain conseil des ministres

Les membres du nouveau conseil tiendront conseil, samedi prochain, à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy.

Le gouvernement de l'Algérie

On propose le gouvernement de l'Algérie au général Chanzy, ambassadeur à Saint-Petersbourg.

Mouvement diplomatique

On pense que M. Léon Renault sera nommé ambassadeur de la République française à Saint-Petersbourg, si le général Chanzy retourne en Algérie comme gouverneur général.

M. Chatelet-Lacour ira à Berlin remplacer M. de Saint-Vallier ; le comte Duchâtel, ambassadeur à Vienne ira dans la même qualité à Londres. M. le marquis de Noailles, ambassadeur auprès du roi d'Italie, serait rappelé.

Circulaire diplomatique

M. Gambetta va adresser aux représentants de la République française à l'étranger une circulaire les invitant à déclarer aux gouvernements près lesquels ils sont accrédités, que le nouveau cabinet entend ne rien changer à la politique extérieure suivie précédemment.

Au ministère de l'intérieur

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur a intimé l'ordre à une dizaine de préfets présents à Paris de rentrer dans leurs départements pour atténuer ses instructions.

Au ministère de la marine

On annonce des modifications importantes dans le personnel du ministère de la marine.

M. l'amiral Peyron serait nommé à une préfecture maritime.

Un bureau chargé des rapports avec la presse a été créé au ministère.

Au ministère du commerce

M. Rouvier, le nouveau ministre du commerce et des colonies, a reçu ce matin une députation d'industriels qui l'ont vivement sollicité de prendre les droits spécifiques pour base des traités de commerce.

Deux démissions

On annonce que M. Florentin, directeur général des entes, et M. Vulpien, doyen de la Faculté de médecine de Paris, ont donné leur démission.

Le préfet de police

Le bruit de la démission de M. Caméscasse, préfet de police, est démenti.

Il défendra lui-même à la tribune les projets qu'il a préparés sur le service des mœurs et la déportation des récidivistes.

Ordre du jour du général Campenon

M. le général Campenon, ministre de la guerre, vient d'adresser aux troupes de la 5^e division d'infanterie l'ordre du jour suivant :

« Officiers, sous-officiers et soldats de la 5^e division d'infanterie,

« Au moment où le président de la République me confie cette tâche si lourde du ministère de la guerre, laissez-moi vous dire la peine que j'éprouve à me séparer de vous.

« Vous m'avez rendu le commandement facile en me prêtant, à tous les degrés de la hiérarchie, le concours le plus absolu ; vous agirez de même, je n'en doute pas, envers celui qui me remplacera.

« Il trouvera en vous des serviteurs disciplinés, avides d'instruction, dévoués à la grandeur de la République, et il comptera, comme moi, au nombre de ses jours heureux, ceux pendant lesquels il aura eu l'honneur de vous commander.

« Au quartier général de la porte Rapp, le 14 novembre 1881.

« Le général commandant la 5^e division d'infanterie, « E. CAMPENON. »

Conseil supérieur de l'Algérie

Le conseil supérieur de l'Algérie s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de M. Martin secrétaire général.

Après une courte allocution du président, la constitution du Bureau a été ajournée à la prochaine séance qui aura lieu lundi.

Petites Nouvelles

Une amélioration sensible est survenue dans l'état de M. Amédée Le Faure. Les douleurs de tête qui faisaient redouter aux médecins qu'une fièvre typhoïde ne se déclarât, ont beaucoup diminué. On espère pouvoir conjurer le mal à force de soins.

— La Dérivation a pu être renflouée. Elle est rentrée en rade dans la matinée.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Mercredi 16 novembre 1881

3 0/0.....	86 07	Egypte.....	» »
3 0/0 nouveau..	85 77	Phénix.....	» »
5 0/0.....	» »	Panama.....	» »
Italien.....	89 27	Lombards.....	300 »
Turc.....	13 55	Tunis.....	» »
Extérieure.....	27 58	Alpino.....	» »
Intérieure.....	» »	Banque Hongroise.....	» »
Grand Téléphone	» »	Laenderhank.....	1200 »
Chemins Ottomans	53 75	— nouv.....	» »
Banque Ottomane	727 50	Suez.....	2460 »
Union.....	2225 »	Rio.....	673 75
Crédit de France	910 »	Ottoman.....	» »

ÉTRANGER

Suisse

Les élections à Genève

Genève, 16 novembre. — Des élections ont eu lieu dimanche dans le canton de Genève pour le renouvellement des sept membres du Conseil d'Etat qui constitue le pouvoir exécutif du canton.

Les radicaux ont présenté une liste complète de sept noms ; les conservateurs ne présentaient que cinq candidats pour laisser en tout cas deux sièges à leurs adversaires.

Le nombre des votants s'est élevé à 12,637.

Les six premiers candidats de la liste radicale et le premier de la liste conservatrice ont été élus. Ce sont MM. Cartier, Gavard, Patin, Vuillemin, Hordier, Vautier et Dufour. M. Vautier, le dernier élu de la liste radicale, a obtenu 6,400 voix, et M. Dufour, le seul démocrate conservateur qui ait été nommé, a réuni 6,349 voix.

La vallée d'Elm

De nouveaux dangers menacent la vallée d'Elm. On craint qu'un changement de température n'amène l'écroulement du Kiskop, sur lequel se montrent des fissures inquiétantes.

Le professeur Helm s'est rendu de nouveau dans la contrée, sur le désir de la commission d'Etat, et a fait en compagnie du conseiller Zweifel, une étude sérieuse de l'état actuel de la montagne. Les résultats de cette étude n'ont pas encore été communiqués.

Allemagne

En Alsace-Lorraine

Strasbourg, 15 novembre. — La Gazette de Cologne à qui les dernières élections semblent avoir fait perdre tout sang-froid, propose aujourd'hui d'adopter, pour germaniser l'Alsace-Lorraine, et qui proteste toujours, un système de répression féroce. Elle demande pour commencer la suppression de l'Union, journal qui défend spécialement les intérêts catholiques. Elle propose ensuite l'interdiction absolue de l'entrée de la presse française dans l'Alsace-Lorraine, afin de priver la population de toute lecture qui ne soit pas une lecture allemande. Elle propose enfin la maintenance et l'exécution rigoureuse du système de la dictature, et des encouragements données aux paysans.

La Gazette de Cologne semble oublier que c'est précisément aux rigueurs exercées dans les derniers temps par le maréchal de Manteuffel qu'est due l'unionnisme de la protestation dans les élections dont le résultat fâcheux et trouble son jugement.

Angleterre

Le traité franco-anglais

Londres, 16 novembre. — La Chambre de commerce de Manchester a adressé un mémoire à lord Granville, demandant que l'Angleterre refuse tout traité avec la France tant que celle-ci ne fera pas de nouvelles réductions de droit.

Grèce

L'occupation de Volo

Volo, 15 novembre. — L'armée hellénique, forte de dix mille hommes, sous le commandement du général Soutzos, occupe notre ville depuis hier midi.

Les habitants de 24 communes du Péloponnèse sont accourus à leur rencontre avec leurs drapeaux.

Plus de cent mille hommes, étrangers et indigènes, remplissent la ville.

Enthousiasme indescriptible !

Turquie

Le choléra à la Mecque

Constantinople, 16 novembre. — Le choléra a augmenté à la Mecque. Dans la journée du 6 novembre, il y a eu 300 morts. La maladie a existé à Djeddah.

LA POLITIQUE ANGLAISE EN ÉGYPTÉ

Le Caire, 15 novembre.

Une dépêche de lord Granville, en date du 4 novembre, expose la politique anglaise en Egypte, qui veut dissiper tout malentendu dans la population indigène. Elle loue les efforts de Chérif pour l'organisation des tribunaux. L'Angleterre ne veut pas que la composition du ministère égyptien soit une affaire de parti, ni qu'il s'appuie sur une puissance quelconque ; cela ne profiterait ni à l'Egypte ni à la puissance protectrice.

Tout en désirant que l'Egypte jouisse de l'indépendance administrative qui lui a été accordée par les firmans, l'Angleterre est convaincue que le lien qui unit l'Egypte à la Porte constitue la meilleure garantie contre toute intervention étrangère ; autrement l'Egypte serait la proie d'ambitions rivales.

L'Angleterre veut donc maintenir ce lien. L'anarchie en Egypte pourrait seule l'obliger à changer de politique.

Lord Granville ajoute qu'il a tout lieu de croire que la France continuera à être animée des mêmes vues qu'à l'Angleterre.

L'accord entre les deux pays a amélioré les finances. Tout dessin de prépondérance particulière sera funeste.

M. Malet a laissé une copie de cette circulaire Chérif-Pacha qui en a ordonné la publication dans tous les journaux.

Les élections pour l'Assemblée des notables sont effectuées tranquillement. La population arabe y a pris peu d'intérêt. En revanche, Chérif-Pacha paraît satisfait du résultat.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN » DU

LOIRE

Conférence au cercle républicain

Saint-Etienne, 16 novembre. — Au grand cercle républicain démocratique de la rue Saint-Étienne, samedi, 13 courant, à 8 h. 1/2 du soir, conférence de M. le docteur Gaston, sur l'hygiène et le mariage. L'administration invite tous les sociétaires à assister à cette conférence à laquelle ils peuvent amener leurs amis. Les dames seront admises.

Une affaire mystérieuse

Il résulte du rapport de M. le docteur Riembaut qui a fait l'autopsie du cadavre de Courtial, que ce malheureux aurait succombé à une asphyxie occasionnée par sa longue immersion dans le fossé pleuré d'eau, où il a été trouvé.

Sa mort n'a donc pas été causée par sa chute, que celle-ci soit accidentelle ou criminelle.

Les blessures reçues par Cognot, ayant nécessité son admission à l'hôpital, il y est parti et s'est persisté à nier qu'il y ait eu crime. C'est ce que l'instruction fera bientôt connaître, nous n'en doutons pas.

Rixe sanglante

Pierre Tamet, âgé de 17 ans, garçon coiffeur, pris de querelle sur la place Bellevue, avec le jeune Hirsch, garçon de cuisine, âgé de 18 ans. Ce dernier lui ayant porté un coup de poing au visage, il a répondu par un coup de rasoir qui a atteint Hirsch à pleine figure et lui a fendu le nez, les lèvres et le menton.

Les blessures ne sont pas graves et Hirsch en a quitté pour être quelque peu défiguré. Il a été transporté à l'hôpital.

Le trop vieil Tamet passera sous peu devant le tribunal correctionnel.

Communications ouvrières

Une collecte proposée par le citoyen Valentin, à la réunion générale des membres de la chambre syndicale des chefs d'ateliers rubaniers de Saint-Etienne, a produit une somme de 20 fr. 90 cent. laquelle, sur la proposition du citoyen Magand a été répartie par moitié aux ouvriers teinturiers de Villefranche et au Sou des Ecoles laïques.

Le conseil d'administration de cette chambre syndicale invite tous les membres qui s'en étaient écartés, à envoyer derechef leur adhésion afin de pouvoir assister à la nouvelle réunion générale qui aura lieu prochainement.

HERAN

Conférences aux instituteurs

Grenoble, 16 novembre. — Demain jeudi, à 9 heures du matin, M. Debelles fera dans une des salles du Musée, une conférence, aux instituteurs et aux adjoints.

Jeudi, 1^{er} décembre, à la même heure, M. Debelles fera la même conférence, aux instituteurs et aux adjoints.

— Demain jeudi, à 10 heures du matin, M. Penel fera une conférence aux instituteurs et aux adjoints, dans une des salles du Musée d'histoire naturelle.

Jeudi, 1^{er} décembre, à 10 heures du matin, M. Penel fera la même conférence, aux instituteurs et aux adjoints.

Brevet de capacité

Les examens pour le brevet de capacité se sont terminés hier.

Voici les résultats de la première commission : Insérés, 84 ; admis à l'épreuve orale, 42 ; Rejetés définitivement, 34. Ce sont : MM. Allégret, Andrieux, Battier, Bonissant, Brocard, Bruyat, Chichignoni, Cottavo, Claudet, Duchenaud, Durand, Darbet, Estien, Giroud, Guér, Guichet, Joly, Odru, Oury, Peylin, Pillard, Ponçon, Porchier, Quillon, Ravet, Reverdy, Rivet, Roux, Sarret, Simillion, Trens et Turrel.

Nous publierons demain les résultats de la deuxième commission.

Les victimes du Deux-Décembre

La commission des victimes du coup d'Etat a terminé ses travaux. Elle a examiné 96 demandes, auxquelles 71 ont été admises. Le montant des indemnités pour le département de l'Isère s'élève à 31,700 fr.

Tribunal correctionnel

A l'audience d'aujourd'hui, M. Ducasse, président du tribunal correctionnel, a donné lecture d'un jugement qui condamne les nommés Holbrook, Ginot-Montgellier, commissionnaires en gérance prévenus de banqueroute simple, le premier à 10 jours de prison et le second à 8 jours de prison, peine, tous les deux solidement aux dépens. Des circonstances atténuantes ont été admises en faveur des deux prévenus.

Acte de probité

M. Jourdan, employé au contrôle des billets à la gare de notre ville, a trouvé hier matin, un portefeuille contenant la somme de 1,500 francs, qui avait été perdu quelques instants auparavant, par une dame, dans la salle de départ.

Cet honnête homme s'est empressé de remettre le portefeuille monnaie à sa propriétaire, en refusant énergiquement la récompense que cette dame voulait lui faire accepter.

Caisse des écoles

M. le maire de Grenoble, dans la réunion du 16 novembre, a proposé aux administrateurs de la Caisse des écoles de la ville de Grenoble, de liquider la Caisse des écoles et de se réunir à la Société du Sou des Ecoles laïques.

Une assemblée générale des souscripteurs aura lieu prochainement pour donner son avis sur cette question.

LE TÉLÉGRAPHE DE PARIS A LYON

Les travaux pour l'établissement du télégraphe souterrain entre Paris et Lyon touchent à leur fin. Comme l'hiver s'annonce rigoureux et que l'Observatoire ne nous annonce pas moins de trois mois de grands froids, accompagnés de fortes chutes de neige, il était indispensable de mettre les fils à l'abri des intempéries.

Les communications télégraphiques entre les deux principales stations de la France souffraient à chaque retour de la mauvaise saison des conditions climatériques.

La gelée, en effet, fait casser les fils ; les poteaux sont renversés par les tourmentes ; la neige intercepte les courants électriques. Voilà sans parler des entreprises de la malveillance, de quoi occuper des brigades de travailleurs et de quoi gréver de dépenses exceptionnelles le budget de l'administration télégraphique, sans compter que l'interception des communications se faisait sentir d'une manière fort désavantageuse sur une ligne déjà encombrée et qui est chaque jour plus chargée par les télégrammes du public.

Aussi faut-il applaudir à la transformation de cette ligne, dont l'exploitation deviendra peut-être plus régulière et plus rapide.

On a placé tout le long de la route de Lyon à Paris par la Bourgogne des tubes de 30 centimètres de diamètre, enterrés à un mètre de profondeur et contenant trois câbles entourés de gutta-percha. Chacun de ces câbles comprend sept fils distincts. Il y aura donc vingt-un fils de transmission qui permettront de débayer plus rapidement le travail dont les guichets sont actuellement encombrés.

Il paraît que l'administration des télégraphes possède le moyen sûr de reconnaître sur quel point viendrait à se produire les interruptions du courant électrique. La ligne est divisée en sections de 300 mètres, de façon à ce que les recherches ne puissent s'égarer de l'une à l'autre.

Il coule de source, à notre avis, que cette amélioration apportée au service sera continuée nécessairement de Lyon à Marseille, et sur toutes les grandes lignes.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

Session ordinaire

Séance du 15 novembre 1881

PRÉSIDENCE DE M. GAILLETON, MAIRE

M. le maire soumet au conseil le projet de délibération suivant :

1. Le conseil municipal,

« Vu le projet de budget de la ville de Lyon pour 1882, ensemble le rapport de M. le maire ;

« Vu la loi du 16 juin 1881, portant abrogation de l'art. 8 de la loi du 10 avril 1837 ;

« Considérant que cette disposition, qui a pour but de supprimer la faculté accordée aux communes de s'imposer extraordinairement de 4 centimes additionnels pour entretenir gratuitement une ou plusieurs écoles primaires, entraîne pour la ville une diminution de recettes de plus de 25,000 fr., pour laquelle elle ne reçoit aucune compensation ;

« Considérant que cette somme est indispensable pour faire face aux dépenses que la ville de Lyon s'impose pour vulgariser l'instruction à tous les degrés ;

« Considérant, en outre, qu'il importe de poursuivre activement la construction de groupes scolaires, asiles ou autres établissements d'instruction publique ;

« Délibère :

« L'administration est autorisée à faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir une loi autorisant la commune de Lyon à s'imposer extraordinairement pendant vingt ans de 4 centimes additionnels ;

« Le produit de cette imposition sera affecté aux besoins de l'enseignement public, notamment à la construction et à l'installation de groupes scolaires ;

« Le conseil approuve.

M. Minard demande à quelle époque commencera le service des omnibus de la compagnie de Parny et C.

M. Chéron, au nom de l'administration, annonce au conseil que ce service commencera très probablement au printemps prochain.

Le conseil entend ensuite la lecture faite par M. Bessières, rapporteur de la commission des vœux :

1. Séparation de l'église et de l'état ;

2. Que les communes aient la libre disposition des bâtiments affectés aux cultes ;

3. Suppression de la Faculté de théologie de Lyon, le nombre des auditeurs étant presque nul ;

4. Vœu demandant que les séances du conseil municipal soient publiques ;

5. Rétribution de tous les membres des corps élus ;

6. Vœu demandant que dans la nouvelle loi municipale générale, la police de sûreté et la police des quartiers rentrent dans l'administration du maire ;

7. Remplacement de l'octroi par un impôt plus équitable et moins vexatoire ;

8. Assimilation du Lycée de Lyon à celui de Versailles ;

9. Demande d'un arrêt pour tous les trains à la gare de la Guillotière, lieu de la Croix-Barret ;

10. Application du droit commun en ce qui concerne les lois fiscales aux maisons et communautés religieuses ;

Un membre fait observer que la loi a été votée.

11. Nomination des magistrats de l'ordre judiciaire à l'élection et pour un temps déterminé ;

12. Révision de la Constitution. — Suppression du Sénat.

M. le maire fait observer que le conseil municipal, à la veille des élections sénatoriales surtout, ne peut et ne doit s'occuper d'une proposition semblable.

Le conseil est consulté et le vœu est rayé.

13. Création à Lyon d'une école d'arts et métiers ;

14. Augmentation du nombre des conseillers municipaux à Lyon ;

15. Interdiction du stationnement des trains sur le boulevard de la Croix-Rousse, au sortir de la gare de Sathonay ;

16. Abrogation de la loi du 15 mars 1850 ;

17. Vœu tendant à ce que les vieillards qui sont déshérités dans les hospices puissent opter l'entrée à l'hospice ou une rente viagère fixée au minimum à 500 fr.

M. le maire demandera à l'administration des hospices de faire étudier la question de l'assistance à domicile.

18. Augmentation du nombre de boîtes aux lettres ;

19. Que les habitants de boissons, les restaurateurs, les limonadiers, comptoirs, etc., soient tenus de livrer les liquides dans des récipients mesurés et marqués d'après le système décimal ;

20. Suppression des fossés de l'ancienne enceinte fortifiée de Lyon.

Le conseil donne acte de ces vœux.

La séance est levée à 10 h. et 1/2.

CHRONIQUE THEATRALE

Grand-Théâtre

Les Mousquetaires de la Reine
L'opéra comique poursuit toujours sur notre première scène le cours de ses glorieuses destinées. On joue avec une confiance robuste, devant un public dont l'enthousiasme reste à cent degrés au-dessus de zéro. Les artistes qui jouent ce répertoire démodé — dans un cadre digne du tableau — nous en exceptons M. Engel, sont tous à la hauteur de la scène lyrique de Carcassonne. Mlle Fin-

ken, la tête systématiquement inclinée, les coudes en ailes, l'air gauche et embarrassé, accumule efforts sur efforts, et souffre prodigieusement. Nous lui préférons certainement la dugazon, Mlle Duffau ; ce n'est pas à dire que nous recommandions cette dernière aux bons soins de M. Vaucorbeil.

Du côté des hommes, même insuffisance. M. Barbe, par exemple, est-il assez insignifiant dans les Mousquetaires ?

M. Gourdon, basse chantante, nous a paru, dans son 1^{er} début, n'avoir pas une voix bien largement étendue. Peu de chose en haut, et rien en bas, dans les notes graves. Nous eussions préféré un capitaine Roland un peu plus fin d'allures. Nous lui recommandons la rondeur spirituelle du Vert-Galant, son patron.

Qu'on se hâte donc d'enlever cette affiche des Mousquetaires de la Reine ; que cette vénérable pièce à cheveux blancs disparaisse, et que toute cette mousquetterie soit reléguée au fond du magasin d'accrochères.

Théâtre-Bellecour

La Roussette

Judic a fait hier soir à Sarah Bernhardt une rude concurrence au Théâtre-Bellecour. Tous les billets ont été pris d'assaut, et dans le hall de M. Chatron, pas le plus petit strapontin, pas la moindre chaise n'est restée à louer. Public mêlé. Vieille et jeune garde, grand et petit monde, rendez-vous de toutes les élégances lyonnaises. Les diamants jettent de tous les côtés des éclairs ; c'est un véritable éblouissement. Tout le public est à la joie ; les dames cachent leurs sourires derrière leurs éventails, tandis que Judic nuance avec une finesse provocante les égrillards complets de la Roussette.

Le succès a été complet pour la charmante diva ; bravos, rappels, fleurs, rien n'a manqué. La direction Simon a prouvé hier soir que l'opérette était encore chose possible — et productive — à Lyon.

En rentrant à la hâte à nos bureaux de rédaction, nous songions que, peut-être, la troupe d'opéra comique du Grand-Théâtre nous amuserait-elle beaucoup plus dans les joyeusetés de MM. Hervé et Albert Millaud.

Philippe MOSNY.

Au Palais

COUR D'APPEL DE LYON

Un percepceur et la femme d'un greffier de justice de paix prévenus d'adultère et complicité.

Sur la plainte de M. Molliard, greffier de la justice de paix à Collonges (Ain), le tribunal correctionnel de Gex condamnait le 8 août dernier, son épouse, Mme Molliard, à un mois de prison pour adultère ainsi que M. Perruchet, percepceur, en ladite commune pour complicité du même délit.

Sur l'appel des condamnés l'affaire revenait hier devant la 4^e chambre de la cour.

Une longue série de témoins, déjà entendus à Gex sont venus raconter les faits à leur connaissance. Ils ont parlé des allées et venues de M. Perruchet et de Mme Molliard ; ceux-ci se rendaient de fréquentes visites, qui se prolongeaient surtout en l'absence du mari. Ils faisaient ensemble des promenades et poussaient l'imprudence jusqu'à se rendre dans une cabane isolée ou sur la lisière d'un bois. A ce propos les témoins sont entrés dans certains détails que nous ne jugeons pas à propos de reproduire ici.

D'autres fois Mme Molliard s'oubliait jusqu'à des heures indues auprès de M. Perruchet et pour rentrer sans être vue, elle escaladait une fenêtre ou empruntait des vêtements étrangers à son sexe.

Un matin, vers huit heures, un paysan qui venait payer ses impositions, frappa par mégarde à la porte de la chambre à coucher de M. Perruchet. Ce dernier vint lui ouvrir en caleçon et à travers la porte entrouverte le témoin put entrevoir Mme Molliard en simple jupons.

M. Perruchet et Mme Molliard faisaient aussi, paraît-il, quelques voyages d'agrément.

A toutes ces affirmations, les prévenus opposent les dénégations les plus formelles et à l'appui ils ont fait citer plusieurs témoins à décharge, notamment le juge de paix et le brigadier de gendarmerie de Collonges.

Aujourd'hui seulement après le réquisitoire de M. l'avocat général, et les plaidoiries de MM. Minard et Burnier, la Cour rendra son arrêt.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Jeudi, 17 novembre, 321^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 14 ; coucher, 4 h. 16. Les jours baissent de 3 minutes.

Ephémérides (1878). — Attentat contre le roi d'Italie à Naples.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Rhône sur la proposition Barodet, relative à la révision de la Constitution :

Ont voté pour : MM. Bullat, Perraz.

Ont voté contre : MM. Andrieux, Varambon, Guyot.

N'a pas pris part au vote : M. Chavanne.

Ainsi que nos dépêches d'hier soir le faisaient prévoir, M. le général de Miribel a été nommé chef d'état-major général au ministère de la guerre.

Cette nomination a paru aujourd'hui à l'Officiel.

M. le préfet du Rhône donne avis que le programme pour le concours d'admission à l'Ecole navale, en 1882, est déposé à la préfecture du Rhône et à la sous-préfecture de Villefranche, où l'on pourra en prendre connaissance sans déplacement. Les inscriptions seront reçues à la Préfecture, bureau n° 63, à partir du 1^{er} avril, jusqu'au 25 du dit mois, terme de rigueur.

La Revue générale d'administration donne quelques renseignements sur les appointements des ministres dans les principaux Etats de l'Europe. Les plus importants des ministères, par le nombre des agents qui y ressortissent, est celui des finances, et il fait seul l'objet de cette étude. En Italie et en Belgique, le ministre des finances touche 25,000 francs ; dans l'Autriche cisleithane, le traitement du ministre équivaut à 45,332 fr. et en Prusse à 45,000 fr.

Le chancelier de l'Echiquier, en Angleterre, touche 127,500 fr.

En France, les traitements des divers ministres sont les mêmes ; il étaient de 100,000 fr. sous l'empire. Aujourd'hui ils sont de 60,000 fr.

En Suisse, les membres du Conseil fédéral ne touchent que 12,000 fr. et le président de la Confédération 15,000 fr.

Ce sont les appointements les moins élevés de toute l'Europe.

Mort de la rage

La rage, cette terrible maladie, vient de faire encore une victime humaine.

M. Picolet, âgé de 30 ans, cafetier, rue Sainte-Eliabeth, à l'angle de la rue Rabelais, a succombé la nuit dernière après en avoir présenté tous les symptômes.

Ce malheureux avait été mordu par son chien le 23 août dernier, au moment où il voulait le faire baigner dans les fossés d'enceinte. Aussitôt après, l'animal avait été conduit à l'école vétérinaire, où, après examen, on l'avait fait abattre sans cependant qu'on eut pu décider s'il était vraiment malade.

La femme de la victime a été également mordue à la même époque. On juge dans quelles trances doit se trouver aujourd'hui l'infortunée.

Par mesure de précaution, une surveillance active est exercée autour d'elle, quoiqu'on n'ait pu observer encore chez elle aucun symptôme inquiétant.

Un fatal accident est arrivé avant-hier soir dans la commune de Saint-Jean-la-Bussière.

Un vieillard de 74 ans, Jean-Marie Perricaud, cultivateur, a été trouvé mort dans une pièce d'eau, située non loin de son domicile. Il résulte des renseignements recueillis, que la mort ne peut être attribuée qu'à un accident.

On suppose que ce malheureux, qui avait passé une partie de la soirée, à boire outre mesure, se sera égaré en regagnant son domicile, au hameau Boisset et sera tombé dans la pièce d'eau, située tout près du chemin et dont aucune barrière ne garantissait l'accès.

Après les constatations d'usage, le corps a été transporté à son domicile.

Les gardiens de la paix font en général preuve d'une grande mansuétude à l'égard des conscrits qui mènent grand tapage avant d'aller rejoindre leurs régiments. Il faut cependant que ces expansions ne dépassent pas certaines limites.

Hier les agents se sont vus obligés d'arrêter une dizaine de ces jeunes gens qui, à 4 heures du matin, s'amusaient à briser à coups de pierres les vitres de l'atelier de M. Michel, serrurier, rue Smith.

Les tapageurs ont été conduits au poste, où procès-verbal a été dressé contre eux.

Il ne se passe pas de jours sans que des restaurateurs ne soient victimes de quelque filou, qui après s'être bien restauré, avoue au dessert qu'il ne peut solder sa dépense.

Hier matin, le nommé Joseph F..., employé de commerce, s'est présenté au restaurant tenu par M. Boissierod, rue Thomassin, et y a fait une dépense de 4 fr. 55.

Au moment de régler, il voulait prendre la fuite, mais il fut arrêté au passage et confié aux soins des gardiens de la paix.

Une escroquerie du même genre a été commise dans la soirée, au préjudice de Mme Perrot, dépitante, grande rue des Charpennes.

Une fille soumise, nommée R..., accompagnée de son Alphonse, a fait une consommation de 24 fr. sans avoir un sou vaillant pour acquitter la note. Au dessert, le souleveur a festement décampé, laissant sa marmite en gage. Inutile de dire que celle-ci a été arrêtée séance tenante.

La nuit dernière, à minuit, M. Bettinger, cordonnier rue d'Amboise, 1, voyait passer devant sa porte deux individus d'allures suspectes, dont l'un portait un sac plein sur ses épaules. Soupçonnant quelque larcin, il se mit à les suivre, mais ceux-ci s'apercevant qu'ils étaient surveillés, jetèrent leur fardeau dans la rue des Templiers et prirent la fuite à toutes jambes.

Le sac qui contenait plusieurs coupons de valeurs, évidemment le produit d'un vol, a été déposé au bureau de police.

Une enquête est ouverte.

Un vol d'une somme de 400 fr. a été commis hier, entre 6 et 10 heures du matin, au préjudice de Mme Ainaud, cultivatrice rue de la Voûte, à la Croix-Rousse.

Les malfaiteurs ont profité de l'absence de la propriétaire qui s'était rendue au marché, pour pénétrer chez elle en escaladant les murs et brisant les portes.

Les soupçons se portent sur un individu qui ne tardera pas à être arrêté.

Hier, à 1 heure de l'après-midi, Mme Vidaud, âgée de 58 ans, concierge, rue des Archers, 16, ayant commis l'imprudence de descendre d'un tramway en marche sur la place Bellecour, est tombée sur la chaussée et s'est fait de graves contusions au visage.

Relevée sans connaissance, elle a été transportée à la pharmacie Boussonot, où grâce aux soins empreints qui lui furent prodigués, elle ne tarda pas à reprendre ses sens. Elle a été ensuite conduite à son domicile.

La nuit dernière, les gardiens de la paix qui faisaient leur ronde, rue Sainte-Hélène, ont trouvé la porte du magasin de tapis de MM. Berthier et Pelletier, fracturée au moyen d'un ciseau à froid.

Ils se hâtèrent de réveiller le propriétaire, qui constata que les audacieux malfaiteurs qui avaient fait le coup s'étaient emparés d'une pièce de toile d'une valeur de 45 fr.

L'instrument dont ils s'étaient servis pour opérer, a été trouvé sur le trottoir et déposé au bureau de police.

Une enquête est ouverte.

Un feu de cheminée s'est déclaré hier à midi, dans la maison portant le n° 20 de la rue Gasparin.

Il a été promptement éteint par un pompier du poste voisin. Les dégâts sont insignifiants.

Société de géographie

Dimanche prochain, 30 novembre, la Société de géographie reprendra la série semestrielle de ses conférences.

M. Augustin Séguin, directeur des chantiers de la Raure, exposera, à cette occasion, les Merveilles de la Californie.

La réunion aura lieu à la salle de la Faculté des lettres, au Palais Saint-Pierre, à une heure précise. Les personnes qui désirent se procurer des cartes de conférences de la Société de géographie sont priées de se rendre au secrétariat de la Société, quai de Retz, 25, de 10 à 2 heures.

Variétés

Les dernières paroles des personnes célèbres

La légende joue peut-être un certain rôle dans l'histoire des derniers moments des hommes célèbres ; on leur a sans doute prêté l'exclamation qui convenait le mieux à leur caractère, à leur genre de vie, à leur génie ou à leurs préoccupations.

Montaigne prétend même, que la manière de mourir appartient à l'ensemble du caractère de chaque individu.

Quoi qu'il en soit, les dernières paroles des personnalités célèbres, rapportées et admises comme historiquement vraies, sembleraient donner raison à Montaigne. Lui-même n'a-t-il pas dit dans ses Essais : « A mesure que mes rêveries se présentent, je les entasse ; tantôt elles se pressent en foule, tantôt elles se traînent à la file ; je veux qu'on voie mon pas naturel et ordinaire, ainsi détraqué qu'il est, je me laisse aller comme je me trouve. »

On a prêté par exemple diverses boutades au moribond Voltaire ; la plus exactement vraie serait celle-ci. L'abbé Gaultier lui demanda s'il croyait en Jésus-Christ : « Au nom de Dieu, répliqua Voltaire, laissez moi mourir en paix ! » Lessing, à qui on avait rapporté cet épisode, se sentant lui aussi sur le point de mourir, demanda qu'on fit venir un notaire. « Je veux lui déclarer que je meurs sans appartenir à aucune des religions dominantes ! » Rousseau se sentant mourir s'écria : « Dieu du monde ! Je me meurs ! Ma pauvre femme, embrassez-moi ! »

Grégoire VII, le pape impitoyable, mourut en exil ; au moment d'expirer, il se leva de son lit et prononça les paroles suivantes : « J'ai aimé le juste et haï l'injuste ; c'est pour cela que je meurs en exil ! » Cromwell, le sombre dictateur, dont le cœur a toujours été fermé, demanda au prêtre qui l'assistait : « Peut-on espérer rentrer dans la grâce de Dieu quand on y a été autrefois ? » Comme le prêtre l'assura de la bonté de Dieu, Cromwell dit à voix basse : « Je suis sauvé ! » Le puritain est là tout entier. Le même homme qui déclarait : « Ayez confiance en Dieu et tenez la poudre au sec », avait peur du néant. Ignace de Loyola, le fondateur de l'ordre des jésuites, mourut en disant : « Sur tous les pays du monde... j'ai réussi. »

Rabelais envoya peu avant sa mort un message au cardinal du Bellay. « Dis à Monseigneur que je suis en train de chercher un grand peut-être ! tire le rideau, la pièce est finie ! » Bourgeois, le prieur des dominicains qui encouragea Clément au régime, mourut sans avoir fait aucun aveu, même pendant qu'il fut soumis à la question : il prononça en expirant ces simples paroles : « Nous avons fait ce que nous avons pu, mais pas ce que nous aurions voulu. » Lasource, le Grondin, dit au juge qui lui lut son arrêt : « Je meurs dans un moment où le peuple a perdu la raison, mais vous mourrez le jour où il la retrouvera ! »

Washington mourut en disant : « Tout va bien ! » Schiller : « Toujours mieux, toujours plus tranquille ! »

Beethoven qui parlait dans son agonie de la musique de Faust qu'il avait voulu composer, expira en disant : « Trop tard ! trop tard ! » Nelson dit en tombant : « J'ai fait mon devoir, j'en remercie Dieu ! » Goethe s'écria : « Plus de lumière ! » Walter Scott : « Je sens que je rentre en moi-même ! » Lord Byron : « Voici l'heure du sommeil ! »

Les dernières paroles de quelques femmes célèbres ne sont pas moins expressives. Elisabeth d'Angleterre disait : « Mon royaume pour quelques minutes d'existence ! » Ninon de Lenclos : « Je ne laisse que des mourants ! » Marie-Antoinette, qui avait involontairement marché sur le pied du bourreau : « Excusez, monsieur ! je ne l'ai pas fait exprès. » Mme Roland demanda sur l'échafaud une plume et de l'encre pour transcrire les pensées que l'avaient assaillies pendant le trajet de la prison à l'échafaud. On la lui refusa.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 16 novembre, 10 h. 30 soir.

Température : Les basses pressions abordent les îles Britanniques, où elles occasionnent une violente tempête de S.-O. ; elle paraissent se diriger vers le nord de l'Europe.

Temps probable : Beau, brouillard le matin.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 15 novembre.

La constitution du cabinet, la déclaration lue aujourd'hui à la tribune de la Chambre et dont le son était pressenti, si les termes n'en étaient pas connus, n'ont pas eu le pouvoir de modifier la physionomie du marché, toujours paisible avec une nuance d'hésitation. Probablement aussi l'approche de la liquidation de quinzaine compte pour quelque chose dans l'embarras de la spéculation, et dans la lourdeur des cours qui l'a traduit. La hausse quand même, à la veille de reports qui peuvent être onéreux, ne serait pas prudent en effet.

Le 5 0/0 clôture à 117.20.

Le 3 0/0 s'arrête à 86.40. L'amortissable à 87.10.

Les fonds étrangers sont assez fermes ; le Turc reste à 13.80, l'Italien à 89.05.

Le Foncier finit à 1730, la Banque de Paris à 1,230, la Société générale à 540.

Bonnes affaires aux actions des fournitures militaires.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 16 novembre, 11 h. 50 soir.

Circulaire aux préfets

Les préfets vont recevoir une circulaire ministérielle contenant des instructions nouvelles.

La prorogation des Chambres

Après le vote des crédits pour l'expédition tunisienne et les nouveaux ministères, les Chambres seront prorogées du 1^{er} décembre au 10 janvier.

Aux affaires étrangères

M. Gambetta ayant fait déposer sa carte dans les ambassades et les légations, a reçu aujourd'hui entre 3 et 5 heures, tout le corps diplomatique étranger.

Il a tenu une longue conversation avec lord Lyons. Le prince Hohenlohe et Mgr Czacki étaient présents.

Les coiffeurs parisiens

Un curieux a relevé le nombre des coiffeurs parisiens et le chiffre de leurs affaires. Il y a 3,862 « artistes capillaires. » Le nombre des coiffures de dames s'élève chaque an-

SPECTACLES DU 17 NOVEMBRE

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui à 7 h. 1/2, les *Huguenots*, grand opéra en 5 actes.

Théâtre-Bellecour
Ce soir jeudi et demain vendredi, la *Rossini*, pour les représentations de Mme Judic.
Samedi, 1^{re} représentation de *Niniche*.
Dimanche, *Niniche* en matinée à 1 h. 1/2 et le soir à 8 h. la *Rossini*.

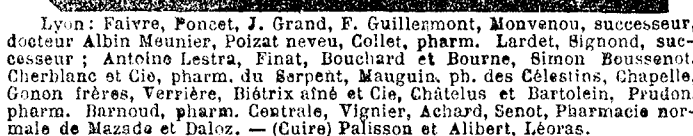
PAYEMENT DE COUPONS — ORDRES DE BOURSE
DÉPÔTS DE TITRES — AVANCES SUR TITRES
SOUSCRIPTIONS A TOUTES ÉMISSIONS
Service télégraphique spécial

Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône
18, quai de l'Hôpital

PREMIERE tout argent boyré et 8 rubis. 145
 DEMONTOIR métal sec et miso à l'Pr. 145
 DEMONTOUR et Argent pour Homme ou Dame 205
 DEMONTOUR tout or pour Homme ou Dame 65
 CHRONOMETRE or, 150; Arg. 100; Mét. 75
 Pour renseignements et sonnet, garantis de 2 ans
 et expédition franco, à 50 en sus.
Demandez les Prix-Courants.

Direction pour l'Europe, 19, Avenue de l'Opéra, Paris
A Lyon, M. Bouthéon, D^r Part^r, rue de la République
A Saint-Etienne, M. J. Barrier, Ag^t C^{al}, 8, r. Saint-Paul
A Mâcon, M. Laroux, Ag^t C^{al}, 3, rue Neuve.
A Vienne (Isère), M. Viard, Ag^t C^{al}, 5, place du Musée

S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL



Plus de Mercure, Copahu, Cubèbe. **L'Injection Peyrard** est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : A Plusieurs médecins d'Alger ont essayé **l'Injection Peyrard**, sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans, le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Ont constaté l'excellence les docteurs Solari, Ferrand, Bernard, Ali-Boulouk, etc. — Dépôt général chez l'inventeur E. Peyrard, place du Capitole, à Toulouse. — Dép. Vial, pharm. rue Bourbon; Faivre, rue du Plâtre, 3; Reverchon, Croix-Rousse; Cazeneuve et Lestra, rue Lanterne; Poncet, cours Morand; pharm. normale, rue d'Algérie, 14; à Vienne, M. Caussion, pharm.; M. A. Couturier, pharm.; à Valence; M. Lestra, rue Lanterne; M. Masson, pharmacie Masséna, rue Masséna; M. Marmonnier, à Grenoble; à Saint-Etienne, M. Desprats, place du Marché; M. Esbrayr, rue de Lyon.

6 0/0 à six mois

PARIS	DÉPARTS	OMNIBUS 4,58	EXPRESS 7,10	OMNIBUS 7,35	DIRECT 9,03	OMNIBUS 11,10	MIXTE —	RAPIDE 2,32	OMNIBUS 2,50	OMNIBUS 4,38	MIXTE 5,28	EXPRESS 7,10	DIRECT 7,22	MIXTE 8,50	EXPRESS 11,10	OMNIBUS 11,30	RAPIDE 1,04
MARSEILLE	DÉPARTS	RAPIDE 4,16	OMNIBUS 5,32	EXPRESS 7,20	DIRECT 7,34	EXPRESS 10,05	MIXTE 10,20	MIXTE —	OMNIBUS 1 10	MIXTE 2,10	4,45	OMNIBUS 6,08	MIXTE 6,30	DIRECT 8	MIXTE 10,13	EXPRESS 9,56	—
GENEVE	DÉPARTS	5,45	5,55	—	7,45	9	11,45	3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—	—
BOURBONNAIS	DÉPARTS	—	5,33	8,40	—	—	11,38	2,39	—	3,22	—	3,45	—	—	6,15	—	—
BESANÇON	DÉPARTS	—	5,45	5,55	7,45	9	11,45	3,30	5	8,05	—	—	—	—	—	—	—
GRENOBLE	DÉPARTS	5	—	7,10	—	11,55	—	4,52	—	—	6,16	—	—	9,15	—	11	—
CHAMBERY	DÉPARTS	5,45	—	5,55	7,45	9	11,45	3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—	—
ROUNDRISON (St-Paul)	DÉPARTS	—	6,05	Charbonn.	8,48	11	—	12,12	2,10 Charbonn.	3,33	4,58	6	—	6,32	—	—	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	5,09	—	7,30	—	11,44	—	—	1,44	—	3,45	—	5,55	—	7,01	—	11
LES DOMBES	DÉPARTS	6,06	—	—	6,55	—	10,21	—	—	1,40	—	—	5,40	—	—	—	—